

## **Savoirs en lien**

ISSN : 2968-0263

: Éditions universitaires de Dijon

4 | 2025

Faire et défaire famille

# Didier LETT, « L'inceste adelphique à la fin du Moyen Âge. Un “crime énorme, impie, détestable et abominable” » et « Frères et Sœurs. Ethnographie d'un lien de parenté »

Chiara Tavella

🔗 <http://preo.ube.fr/sel/index.php?id=719>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Chiara Tavella, « Didier LETT, « L'inceste adelphique à la fin du Moyen Âge. Un “crime énorme, impie, détestable et abominable” » et « Frères et Sœurs. Ethnographie d'un lien de parenté » », *Savoirs en lien* [], 4 | 2025, . Copyright : Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.. URL : <http://preo.ube.fr/sel/index.php?id=719>

PREO

# Didier LETT, « L'inceste adelphique à la fin du Moyen Âge. Un “crime énorme, impie, détestable et abominable” » et « Frères et Sœurs. Ethnographie d'un lien de parenté »

## **Savoirs en lien**

4 | 2025

Faire et défaire famille

Chiara Tavella

🔗 <http://preo.ube.fr/sel/index.php?id=719>

Le texte seul, hors citations, est utilisable sous [Licence CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

---

Didier LETT, « L'inceste adelphique à la fin du Moyen Âge. Un “crime énorme, impie, détestable et abominable” », dans *Les amours entre frère et sœur. L'inceste adelphique du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Classiques Garnier, Paris, 2020, p. 43-62.

Didier LETT, « Frères et Sœurs. Ethnographie d'un lien de parenté », Didier Lett (éd.), *Médiévales*, 54, 2008, 168 p.

- 
- 1 Comme le rappelle Didier Lett dans l'introduction du numéro de revue qu'il a coordonné en 2008 (« Frères et Sœurs. Ethnographie d'un lien de parenté », *Médiévales*, n° 54), ce projet vise à combler une lacune dans le champ des études médiévales en proposant une première base de réflexion sur les liens adelphiques, appelant à des recherches plus larges sur cette forme de parenté. Les cinq contributions réunies dans ce dossier examinent diverses configurations fraternelles à travers le prisme du « système des attitudes » défini par Claude Lévi-Strauss<sup>1</sup> – oscillant entre respect et familiarité, droit et devoir, affection et hostilité. Elles inscrivent ces relations dans un cadre interprétatif large et étudient les rapports adelphiques en relation à d'autres liens, qu'ils soient internes ou externes à la parenté. Chacune des études mobilise des sources variées : les relations entre

frères et sœurs y sont analysées dans des chroniques allemandes, un procès de canonisation, les archives du Châtelet à Paris, un livre de famille allemand, ainsi que dans les représentations iconographiques et la littérature hagiographique.

- 2 Alors que les sources narratives du Haut Moyen Âge peignent les relations adelphiques comme étant solidaires voire affectueuses, Laurence Leleu (« Frères et sœurs ennemis dans la Germanie du x<sup>e</sup> siècle », p. 35-51) analyse quelques cas de figure faisant ressortir la violence des rapports entre frères ou demi-frères au sein de la famille royale ottonienne. Comme elle le souligne, les conflits à l'intérieur de la fratrie trouvent principalement leur origine dans le changement qui, vers la moitié du x<sup>e</sup> siècle, affecte le foyer par l'instauration de la primogéniture. De cette mutation structurelle découlent ainsi des sentiments d'injustice et de jalousie pouvant amorcer des actes de rébellion ou de tromperie de la part du membre qui considère ses intérêts comme lésés. Dans ce contexte, un rôle particulier est joué par les sœurs, surtout lorsqu'elles sont mariées ou veuves : bien qu'elles aient normalement une mission de médiatrices auprès de leurs deux familles – d'origine et par alliance –, Laurence Leleu remarque que le lien adelphique s'affaiblit face aux devoirs conjugaux et maternels. Cette différence entre frères et sœurs – qui permet souvent d'établir des relations moins conflictuelles – est, bien sûr, le résultat des diverses trajectoires sociales qui caractérisent le parcours des hommes et des femmes au Moyen Âge<sup>2</sup>.
- 3 L'un des enjeux fondamentaux pour les historiens qui s'intéressent à l'étude de la famille et de la parenté consiste à mesurer la « capacité de résistance » des liens adelphiques devant la délocalisation féminine consécutive au mariage. Pour ce faire, Didier Lett (« Liens adelphiques et endogamie géographique dans les Marches de la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle », p. 53-68) s'appuie sur la documentation du procès de canonisation de Nicolas de Tolentino (1325), qui rend compte de la forte présence des frères et des sœurs – souvent témoins du prodige – auprès du miraculé. Son enquête montre que, lorsque ce dernier est adulte, la présence des germains à ses côtés est plus importante que celle des parents et, plus particulièrement, que la parentèle du mari est plus souvent sollicitée que celle de l'épouse. Cela est évidemment dû à la prépondérance du mariage viri-local ou patrilocal – dont la distinction est souvent ambiguë – à

l'époque considérée. La proximité et l'éloignement géographique demeurent ainsi deux critères essentiels pour juger de la solidité des liens adelphiques : la courte distance parcourue par les jeunes mariées pour rejoindre leur nouveau foyer contribue à la résilience des liens familiaux étroits dans le cadre du mariage. En opposition aux résultats avancés par l'étude de Laurence Leleu, ceux obtenus par Didier Lett suggèrent que, dans les « Marches de la première moitié du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle », les liens entre frères et sœurs priment sur ceux établis par l'alliance matrimoniale ; comme le prouvent les déclarations des juristes, la femme reste en partie rattachée à son groupe d'origine, au sein duquel elle continue de détenir des droits et de remplir certaines obligations.

- 4 Le lien fraternel prend alors une importance accrue dans le contexte spécifique du veuvage. À ce sujet, Caroline Jeanne (« Seules ou accompagnées ? Les veuves parisiennes et leurs fratries à la fin du Moyen Âge », p. 69-81) montre que les femmes parisiennes de la fin du Moyen Âge sont généralement entourées de leur fratrie – qu'elle soit biologique ou acquise – au moment de la perte de leur époux. L'analyse des legs testamentaires et des actes notariés témoigne de la protection offerte aux veuves par leurs frères et beaux-frères, en particulier lorsqu'il s'agit de les représenter en justice par procuration ou encore d'exercer la tutelle et la curatelle de leurs neveux et nièces. Le rôle des sœurs et des belles-sœurs apparaît dans ce contexte comme moins clairement défini, bien que les relations sororales soient attestées dans les sources étudiées. D'une certaine manière, le statut de la veuve semble offrir une plus grande autonomie que celui de la femme mariée, soumise à l'autorité de son époux. Au sein de la fratrie, la veuve peut ainsi devenir une interlocutrice privilégiée et s'impliquer activement dans les affaires familiales. Dans certains cas, lorsque sa situation financière est particulièrement favorable, elle peut même soutenir ses frères, renversant alors, de façon ponctuelle, les hiérarchies de genre. Si les liens germaniques sont le plus souvent marqués par la solidarité, des tensions ne sont pas à exclure. Parmi les situations propices au conflit figurent notamment les rivalités entre héritiers potentiels autour des biens d'un mari ou d'un frère défunt, ainsi que les cas de remariage. Ces derniers peuvent impliquer l'exercice d'une tutelle fraternelle – parfois fort contraignante – sur la veuve dans le but de préserver les intérêts familiaux. Comme le sou-

ligne Caroline Jeanne, les liens horizontaux unissant la veuve à sa fratrie sont ambivalents ; leur analyse exige la prise en compte de l'identité plurielle de la veuve, qui peut être à la fois héritière, douairière, exécutrice testamentaire, responsable du foyer fiscal, et parfois aussi mère.

- 5 Outre les sources narratives et les documents législatifs, les écrits privés – tels que les autobiographies et les livres de famille – constituent une voie privilégiée pour appréhender les dynamiques familiales dans les sociétés anciennes. À ce titre, Aude-Marie Certin (« Relations professionnelles et relations fraternelles d'après le journal de Lucas Rem, marchand d'Augsbourg (1481-1542) », p. 83-98) s'intéresse au « journal » de Lucas Rem, marchand d'Augsbourg, afin d'évaluer l'importance des liens fraternels dans le domaine commercial. Lucas Rem, l'aîné d'une fratrie composée de quatre garçons et d'une fille, fonde en effet sa propre compagnie de commerce – « Lucas Rem et associés » – avec deux de ses frères, Hendris et Hans. L'étude d'Aude-Marie Certin met en évidence le fait que les relations professionnelles unissant les trois frères contribuent à renforcer leur lien fraternel. Cependant, elle souligne également que cette proximité familiale peut interférer avec leur collaboration commerciale, notamment en imposant aux cadets une forme d'obéissance à l'égard de l'aîné, détenteur d'une autorité plus affirmée au sein de la compagnie. Les notes laissées par Lucas Rem, dans lesquelles il déplore l'« indocilité » de Hendris et Hans, laissent entrevoir la résistance des cadets face à cette hiérarchisation implicite, révélant ainsi leur refus de confondre sphère familiale et sphère professionnelle.
- 6 L'ambivalence du lien adelphique se manifeste de manière particulièrement nette dans le contexte du christianisme, qui valorise la fraternité spirituelle. La vie de Bernard de Clairvaux, fondateur de l'abbaye éponyme et ayant converti l'ensemble de sa famille, constitue à cet égard un exemple éclairant. Selon Chloé Maillet (« Bernard de Clairvaux et la fratrie recomposée », p. 13-34), son parcours révèle une profonde ambiguïté dans la redéfinition des relations familiales au sein du milieu religieux. En entraînant les siens dans la vie monastique, il reconfigure les liens qui l'unissaient à ses frères et à ses parents : d'une part, les relations entre frères biologiques s'affaiblissent au profit d'une fraternité spirituelle fondée sur la fraternité chrétienne ; d'autre part, cette horizontalité est complétée par une verti-

calité nouvelle, qui fait de Bernard, en tant qu'abbé, le père spirituel de l'ensemble de la communauté – y compris de son propre père. Chloé Maillet souligne toutefois que, pour Bernard, cette superposition entre parenté charnelle et parenté spirituelle n'est pas nécessairement conflictuelle : elle peut au contraire renforcer le lien spirituel, en lui conférant une intensité affective supplémentaire. Le cas de la sœur de Bernard, Hombeline, illustre quant à lui la spécificité du lien entre frère et sœur dans ce contexte. Si elle finit par embrasser la vie religieuse comme ses frères, Bernard insiste dans ses écrits sur les tensions que soulève son attachement initial aux valeurs mondaines ; il la dirige vers une abbaye bénédictine, marquant ainsi la particularité de son parcours. Dans les sources hagiographiques, Hombeline n'est pas seulement décrite comme une femme attirée par les biens terrestres, mais également comme une figure de tentation. Une miniature du *Légendaire angevin-hongrois* (f. 88v) en offre une représentation frappante : on y voit Hombeline allongée aux côtés du saint, lequel, pour éviter la fornication, se jette dans l'eau.

- 7 Le comportement de Bernard de Clairvaux tel qu'il est représenté dans cette miniature n'est pas anodin : il s'inscrit dans une longue tradition de vigilance face aux deux principales menaces pesant sur le lien fraternel – l'inceste adelphique et le fratricide – dangers qui, à travers l'atteinte portée à la fratrie, fragilisent l'ensemble du tissu familial, voire l'ordre social tout entier. Les historiens se sont relativement peu penchés sur l'inceste au sens contemporain du terme – c'est-à-dire comme relation sexuelle intervenant au sein de la famille étroite – en partie à cause de l'ambiguïté qui entoure cette notion dans les sociétés occidentales. L'inceste peut en effet désigner, d'un côté, un crime fondé sur la rupture d'un pacte implicite entre un agresseur et une victime au sein du cadre familial ; de l'autre, il peut concerner une relation sexuelle consentie entre deux individus unis par des liens biologiques<sup>3</sup>. C'est à cette seconde configuration que Didier Lett (2020) s'intéresse dans un article où, après avoir analysé la manière dont l'inceste entre frère et sœur est évoqué dans les textes scripturaires et hagiographiques, il examine trois cas concrets d'inceste adelphique issus des *libri maleficiorum* de Bologne, couvrant la période 1396-1474. Son étude souligne que, dans la société chrétienne occidentale, l'inceste entre frère et sœur constitue un interdit majeur, perçu comme plus grave encore que l'inceste père-fille – même lors-

qu'il implique des adultes consentants. Cette gravité s'explique par le fait qu'un tel acte menace directement la fratrie, conçue, en particulier à partir du XIII<sup>e</sup> siècle avec l'essor des Ordres mendiants, comme la forme idéale du lien social dans la société chrétienne.

- 8 En révélant la fratrie comme un lieu de tensions, de solidarités et de reconfigurations internes à la structure familiale, les études rassemblées dans ce dossier invitent à penser le lien adelphique non comme une donnée fixe ou purement biologique, mais comme une construction sociale et relationnelle, historiquement située. Qu'il s'agisse de rivalités dynastiques, de formes de protection fraternelle, de résistances à l'autorité au sein de l'entreprise familiale, de recompositions spirituelles en milieu monastique, ou encore de relations incestueuses, la fratrie apparaît comme un espace d'enjeux sociaux, symboliques et affectifs majeurs. Cette conception dynamique et plurielle de la fratrie entre en résonance avec la problématique posée par ce numéro de *Savoirs en lien*. Si la famille ne relève pas seulement d'un fait de nature mais constitue une construction sociale, alors la littérature – en tant que pratique d'écriture, support de mémoire ou forme d'archivage – participe pleinement à ce processus de création du groupe familial. En enregistrant, en mettant en récit, ou en proposant des modèles et contre-modèles du rapport fraternel, l'écrit, littéraire ou non (il faudrait réfléchir au statut des sermons de Bernard au regard des récits de sa vie), joue un rôle actif dans la production, la transmission et la remise en question des représentations familiales. Ainsi, les formes d'écriture qui traitent du lien adelphique, dans toute sa complexité – tensions, solidarités, hiérarchies ou alliances –, deviennent des espaces où se négocient les appartenances, les ruptures, et plus largement, les définitions contemporaines de ce que signifie « faire famille ».

---

1 Le « système des attitudes » désigne les comportements prescrits ou attendus dans les relations entre les membres d'un groupe social – souvent familial ; il reflète la façon dont chaque individu est censé se comporter envers les autres selon leur position dans le système de parenté. Voir Claude LÉVI-STRAUSS, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958.

Didier Lett, « L'inceste adelphique à la fin du Moyen Âge. Un "crime énorme, impie, détestable et abominable" » et « Frères et Sœurs. Ethnographie d'un lien de parenté »

2 Normalement, à cette époque les frères ne rivalisent pas avec leurs sœurs ; leurs destins diffèrent en effet en fonction du genre et des carrières qui leur sont accessibles. Voir Didier LETT, *Histoire des frères et sœurs*, Paris, Éditions de la Martinière, 2004, p. 10.

3 Fabienne Giuliani a mis en évidence l'ambiguïté de la notion d'inceste au XIX<sup>e</sup> siècle, un constat que Didier Lett prolonge en l'appliquant au contexte médiéval. Voir Fabienne GIULIANI, *Les Liaisons interdites. Histoire de l'inceste au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014 et Didier LETT, « L'inceste adelphique à la fin du Moyen Âge », *art. cit.*, p. 45.

---

**Chiara Tavella**

CPTC, Université Bourgogne Europe, France